



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés d'accès aux aides pour les groupements d'employeurs

Question écrite n° 39794

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les difficultés que rencontrent les groupements d'employeurs pour satisfaire aux critères d'éligibilité des aides. Plus précisément il est question de la condition d'effectif du dispositif « urgence ESS » pour les petites entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). En effet, les emplois mis à disposition *via* les groupements d'employeurs ne sont pas pris en compte dans l'effectif de ces associations. On assiste ainsi à un phénomène d'entrave à l'accès aux aides pour des petites associations. En conséquence, ces dernières se voient exclues du dispositif car considérées comme non-employeurs ou considérées à un seuil inférieur à celui de leur réelle d'activité. La crise ayant accentué ces difficultés, il lui demande si un aménagement de la condition d'effectif pour l'éligibilité aux dispositifs de soutien peut être apporté pour intégrer les emplois gérés par les groupements d'employeurs.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39794

Rubrique : Économie sociale et solidaire

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juin 2021](#), page 5166

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)